

---

Nantes, le 6 juin 2012

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre courriel par lequel vous me faisiez part des questions posées par la plate-forme des ONG pour la Palestine.

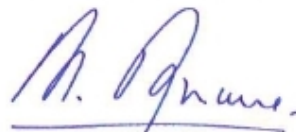
Comme vous le savez, il reviendra au Gouvernement et à la majorité issue des législatives de fixer de façon précise une orientation concernant le dossier du Proche-Orient.

L'action de la France pourra s'articuler autour d'un certain nombre de points forts concernant la recherche de la paix par la voie de la reconnaissance réciproque et du dialogue, ce qui suppose la garantie de frontières sûres pour Israël, celle de la reconnaissance internationale d'un Etat palestinien et la possibilité d'exercer des démarches pressantes avec l'Europe pour arriver à ce résultat.

En pièce jointe à ce courrier, deux textes importants du Parti Socialiste ayant valeur d'engagement en ce sens : la proposition de loi sur l'Etat palestinien déposée par le groupe Socialiste Radical et Citoyen, et le texte cadre sur le Proche-Orient adopté par le Bureau national du Parti Socialiste.

Concernant l'action européenne à l'égard d'Israël, j'avais adressé à ce sujet une lettre au Premier Ministre, François FILLON, le 2 mars 2009, indiquant les éléments suivants : « *Le groupe Socialiste, Radical et Citoyen de l'Assemblée nationale, au nom des valeurs que nous avons en partage avec Israël, vous demande de geler le processus de « rehaussement » des relations de coopération. Il vous prie aussi de signaler au gouvernement de ce pays qu'il s'exposerait au cas où il ne conformerait pas durablement ses actions à l'égard des Palestiniens au droit international, à l'application des mesures prévues à l'article 2 de l'accord d'association Union européenne-Israël.* »

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.



Jean-Marc AYRAULT